

06 déc 2022 -13:16

Saisies de viande, carapaces, crânes et squelettes d'espèces menacées

Durant tout le mois d'octobre, la Belgique a participé à l'opération Thunder, coordonnée par Interpol au niveau international. A cette occasion, l'Administration Générale des Douanes et Accises du SPF Finances, l'AFSCA et le SPF Santé publique ont renforcé leurs contrôles sur le commerce des plantes et d'animaux menacés et de leurs produits dérivés, avec comme saisie à la clé, une collection de crânes, squelettes et carapaces en tous genres.

Deux jours de contrôles ont été organisés dans le hall des arrivées de l'aéroport de Bruxelles et via le service de fret aérien de Brucargo. Les colis postaux de bpost ont également fait l'objet de vérifications spécifiques. De leur côté, les experts CITES et les inspecteurs de la DG Environnement du SPF Santé publique ont concentré leur surveillance sur le marché du bois et celui des espèces protégées par la Convention CITES.

Cette vaste opération de lutte contre le commerce illégal a ciblé les produits issus de plantes et d'animaux (bois, médicaments, cosmétiques, compléments alimentaires, etc.) ainsi que les espèces sauvages protégées par la convention CITES. Son but était aussi de recueillir des informations pour mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement des réseaux criminels.

Saisies dans les bagages des voyageurs et les colis postaux

A l'aéroport de Zaventem, l'opération s'est concentrée pendant 2 jours sur les vols en provenance d'Afrique centrale et occidentale. Les valises des passagers ont été ouvertes afin de vérifier qu'elle ne contenaient pas de marchandises protégées par la convention CITES. 2 pièces d'ivoire, 4 morceaux de coraux, 2,62 kg de viande de varan et 3,6 kg de viande de singe ont été découverts.

Les douaniers, aidés de contrôleurs de l'AFSCA et du SPF Santé publique, ont trouvé des compléments alimentaires (coupes-faims, anti-cholestérol,...) fabriqués avec des plantes protégées dans les colis postaux destinés à des particuliers. Un sérum à base d'extraits de singe, destiné à une entreprise, a également été saisi. 107 autres infractions concernent des produits de santé, des denrées alimentaires, des plantes et des produits végétaux non-protégés par CITES. Tous ces produits illicites ont été confisqués par l'AFSCA.

Contrôles CITES et sur le bois menés par le SPF Santé publique

En octobre, les dossiers traités par les inspecteurs «espèces» et «bois» de la DG Environnement ont permis de saisir, lors d'un contrôle chez un antiquaire, plus de 20 spécimens : des carapaces et squelette de tortue, des coraux, des coquillages (bénitiers géants), des perroquets empaillés, des crânes d'ours et de singe et 1 défense d'éléphant, et ce pour un montant total de plus de 7.000 euros. Les saisies du mois

d'octobre ont aussi concerné des animaux vivants : 1 perroquet Gris du Gabon (pour une valeur de plus de 1.000 euros) et 1 monstre de Gila.

En 2022, les contrôles sur le bois, menés par les douaniers et les inspecteurs de la DG Environnement ont surtout visé les importations en provenance du Myanmar, de la Russie et de la Biélorussie. Depuis l'agression contre l'Ukraine, l'UE a décrété des sanctions et mis des restrictions très sévères à l'entrée sur son territoire de bois et de produits dérivés venant de Russie et de Biélorussie. Les derniers contrôles réalisés dans le cadre de l'opération Thunder ont confirmé que ce commerce est quasiment à l'arrêt aujourd'hui.

Lutte contre la criminalité environnementale

L'opération Thunder, initiée par Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, a permis d'importantes saisies de marchandises illégales et de produits et spécimens protégés issus de la faune et de la flore sauvages et forestières dans le monde entier. Dans plusieurs pays, cela a conduit à des actions impliquant des arrestations et des enquêtes. L'opération vise à une coopération et une coordination plus étroite dans la détection et la lutte contre les crimes environnementaux entre les différents pays et acteurs. 125 pays ont participé à cette sixième édition et ont saisi plus de 750 kilos d'ivoire, 25 cornes de rhinocéros, des orchidées, des cactus et de grandes quantités de bois. De nombreux animaux vivants ont aussi été découverts : une centaine de grands félins, une trentaine de singes, plusieurs centaines d'oiseaux et des milliers de reptiles et de tortues.

La convention CITES réglemente, depuis 1975, le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction. L'accord compte actuellement 184 partenaires parmi lesquels l'Union européenne et ses Etats membres (dont la Belgique depuis 1984). La convention protège plus de 5.000 espèces d'animaux et 30.000 espèces de plantes. Pour plus d'informations sur la Convention CITES : www.citesenbelgique.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be